

RENTRÉE DES SECONDES 2022

22 rue Blaise Pascal B.P. 8193 - 98807 NOUMEA SUD TEL: 26-16-66 MEL: <u>sec.lyc.bpascal@ddec.nc</u>

Chers Parents,

Voici quelques informations importantes concernant l'organisation de la rentrée scolaire.

La rentrée des élèves de Seconde se déroulera le lundi 14 février de 07h00 à 12h30 au plus tard.

Après un accueil par la Direction, cette demi-journée sera animée par le professeur principal et consacrée à :

- la distribution des livres et du carnet de correspondance,
- la présentation de l'emploi du temps et de l'année scolaire (les **enjeux de l'année**, l'orientation, le calendrier, conseils pratiques...)
- la présentation de l'établissement et du règlement des élèves. Les élèves se muniront d'un sac, de papier et stylos.

Une rencontre parents - professeur principal est prévue le lundi 14 février à partir de 17h30

Une liste indicative des fournitures est en ligne sur le site du lycée (http://blaisepascal.ddec.nc)

RÈGLEN	VIENTS À PRÉV	OIR LE JOUR DE LA RENTRÉE
Manuels scolaires (à l'exception des redoublants du lycée Blaise Pascal)	15 000 frs	Espèce ou Chèque de caution : ce chèque sera encaissé au 02/03/22 et restitué par virement au terme de la scolarité au lycée
Cantine par trimestre (pour les demipensionnaires)	22 725 frs	En chèque, espèces ou par virement
Internat <mark>par mois</mark>	18 940 frs	En chèque, espèces ou par virement
Paiement en espèce		èglements différents. ues libellés à l'ordre du lycée Blaise Pascal

Les cours commencent le jeudi 17 février 2022 à la première heure de l'emploi du temps.

Nous tenons à insister sur certains points :

- 1. Vous devez lire et compléter avec soin le carnet de correspondance de votre enfant.
- 2. La communication de l'établissement passe essentiellement par Pronote.net. L'accès à cette application, que vous pourrez ensuite télécharger sur votre téléphone, se fait via le site Internet de l'établissement à l'adresse suivante : http://blaisepascal.ddec.nc. Vous pouvez ainsi suivre la scolarité de votre enfant en ayant accès à son emploi du temps, ses notes, bulletins trimestriels, absences, ainsi qu'aux dates de conseils de classe, ... Vous pourrez également vous inscrire aux réunions parents-professeurs prévues dans l'année.
- 3. L'assiduité est la première des obligations légales. Elle est essentielle pour la réussite de votre enfant. Nous vous invitons donc à être vigilants et nous vous rappelons que c'est à vous que revient l'obligation d'informer l'établissement de l'absence de votre enfant (Vie scolaire : 26 06 87). C'est également vous qui devez signer les billets d'absence.
- 4. Les deux bulletins semestriels que vous recevrez dans l'année devront être soigneusement conservés. Ce sont des documents officiels qui pourront vous être demandés ultérieurement, en particulier à

l'occasion des inscriptions en études supérieures. <u>Aucun duplicata de ces documents ne sera délivré</u> par le secrétariat.

- 5. Les <u>inscriptions à la cantine</u> -> voir les informations comptables et le point du règlement concernant la facturation, dans le carnet de correspondance.
- 6. Il n'y aura pas de modification d'option à la rentrée 2022, ni de changement de classe, quel que soit le motif invoqué.

La Direction et l'équipe administrative se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nouméa le 08 février 2022 La Direction

À enregistrer dès à présent dans vos répertoires :

- La Vie scolaire (pour les retards et absences): 26 06 87
- Le standard : 26 16 66
- L'adresse mail du secrétariat : sec.lyc.bpascal@ddec.nc à utiliser également pour contacter la Direction
- Le site de l'établissement : http://blaisepascal.ddec.nc

La Directrice